

Exercice d'évacuation

Le Code du Travail et l'Article R. 4227-39 prévoit des exercices d'évacuation et essais périodiques du système de sécurité incendie au moins tous les six mois.

angèle concept vous propose

D'ENCADRER L'EXERCICE D'ÉVACUATION DE VOTRE ÉTABLISSEMENT.



OBJECTIFS

- Sensibiliser l'intégralité du personnel présent de votre l'établissement,
- Reconnaître votre signal sonore spécifique,
- Appliquer les consignes de sécurité affichées,
- Vérifier l'état des installations incendie (système d'alarme et/ou de détection),
- Acquérir un comportement réflexe et valable en toutes circonstances,
- Déceler les points forts et points faibles de votre organisation en cas de sinistre.

PROCESSUS D'INTERVENTION

- Une visite des locaux est effectuée par notre intervenant afin de visualiser les caractéristiques de votre établissement en termes de prévention et de protection incendie.
- Trois types d'encadrement de votre exercice au choix :
 - ☞ **Degré 1** : avec simple déclenchement manuel de l'alarme,
 - ☞ **Degré 2** : à partir d'un générateur de fumée,
 - ☞ **Degré 3** : avec scénario personnalisé (exemples : situations et comportements humains individuels ou collectifs imprévus, présence de blessés « acteurs », escalier enfumé, présence de produits dangereux ou inflammables...).
- Contrôle et bilan de l'exercice avec l'équipe d'évacuation (pour tout degré).

FOURNITURE(S) REMISE(S)

- **Un rapport d'évacuation** vous est transmis sous 15 jours, précisant les résultats de l'exercice avec les anomalies, les points forts constatés accompagnés des remarques et commentaires associés. Ce rapport rappelle également les observations faites face à l'application de consignes générales, au comportement des personnes évacuées, au comportement des équipiers d'évacuation, à l'application de conduites particulières, ainsi que les observations de vos installations techniques classiques ou spécifiques (exemples : signal, portes automatiques, trappes de désenfumage, etc.).

DURÉE

- À définir selon la taille, les spécificités de votre établissement, votre activité, votre effectif et le degré d'intervention choisi.